

AFFAIRE N° 29/17 - Questions diverses -

OBJET : Changement d'affectation ^{des} crédits destinés à la construction de la Chapelle de Moufia.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors du Budget primitif 1983 la Municipalité a voté un crédit de 600 000 F pour la construction d'une chapelle à Moufia.

Or, le préfet vient de m'informer que la loi du 9.12.1905 interdit aux associations culturelles de recevoir sous quelque forme que ce soit des subventions.

* Aussi je vous demande de m'autoriser à affecter les crédits de la Chapelle de Moufia à la construction des Salles Polyvalentes de quartier, destinées à ce même secteur.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*

* *

LE MAIRE - M. GERARD Gilbert m'a demandé de présenter en questions diverses une affaire relative à l'attribution d'une maison située au 12 rue Poivre au Muséum d'Histoire Naturelle pour permettre à ce musée d'y installer une bibliothèque climatisée, de manière à sauvegarder les livres de valeur qu'il possède.

Je dois dire que cela n'entre pas du tout dans les attributions communales. Le Muséum d'Histoire Naturelle est une affaire d'Etat. L'immeuble en question est occupé par des services municipaux : les services Espaces Verts (magasin, atelier et secrétariat). On a déjà écrit à M. GERARD à ce sujet.

*

* *

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, avez-vous des questions à soulever ?

*

* *

M. LAURET Gérard attire l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité de baptiser de nouvelles voies à la Montagne. Il propose les dénominations suivantes :

- * pour le chemin menant au Lotissement Jamrosats : CHEMIN DES BADAMIERS
- * pour le chemin menant à la zone artisanale : CHEMIN DES TAMARINIERS
- * pour le chemin menant à la piscine : CHEMIN DES BAUHINIAS.

Ces propositions sont ADOPTEES A L'UNANIMITE.

*

* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, LE MAIRE déclare close la SEPTIEME SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DENIS. Il est 9 H 45 mn.

LE SECRETAIRE

Marc GERARD

LE MAIRE



A.D. LEGROS